



Contractuels La nouvelle instruction vient de paraître

L'instruction du 8 mars 2024 relative au recrutement et à l'emploi d'agents contractuels de droit public dans les ministères économiques et financiers se substitue à celle du 1^{er} juillet 2021.

Les évolutions à noter

- la suppression définitive de la déduction de la revalorisation de la valeur du point d'indice lors des revalorisations de la rémunération des contractuels (points : 3.1.3, 3.2.3 et 3.3.1) ;
- l'ajout de nouvelles dispositions relatives à la généralisation des parts variables pour l'ensemble des agents contractuels d'administration centrale (point 2.5) ;
- dans le cadre de la promotion de l'égalité femmes-hommes, les rémunérations anormalement basses pourront faire l'objet d'une réévaluation, dans la limite des 15 % de revalorisation exceptionnelle permise par les textes (point 3.5) ;
- l'actualisation de la grille de rémunération annexée à l'instruction : l'ajout des 5 points majorés (annexe 1) et l'intégration pérenne de la liste des diplômes étrangers liés à des classements internationaux au niveau I (annexe 2) ;
- un rappel plus précis des obligations déontologiques des contractuels, lors de leur entretien de recrutement et dans le cadre d'un départ vers le secteur concurrentiel (point 6) ;
- la révision et la mise à jour des références législatives et réglementaires.

Très engagée dans l'accompagnement des agents contractuels, l'**UNSA-Cefi** salue les timides avancées qu'apporte cette nouvelle instruction mais attend encore d'autres mesures nécessaires, comme la portabilité du CDI ou la prise en compte de [l'Instruction de la Première ministre sur les métiers du numérique](#). Ces mesures sont cruciales pour améliorer les conditions d'attractivité et de déroulé de carrière des contractuels et enrayer durablement le risque de précarité.

Ensemble pour vous !



UNSA-Cefi

Union Nationale des Syndicats Autonomes
Centrale Économie Finances Industrie
Bât Vauban - Pièces 1094 à 1121 Est 1
139, rue de Bercy - Télédock 656
75572 PARIS CEDEX 12
Tél : 01 53 18 60 92
Mél : syndicat-unsacefi@syndicats.finances.gouv.fr